

## Relevé de délibérations

Le conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon, en sa séance du 14 décembre 2021 a approuvé les délibérations suivantes :

- Procès-verbal du conseil d'administration du 30 septembre 2021,
- Procès-verbal du conseil d'administration du 21 octobre 2021,
- Budget initial 2022,
- Contrôle interne budgétaire et contrôle interne comptable 2022 : cartographie des risques et plan d'actions 2022,
- Examen des demandes de dispense de remboursement des anciens normaliens élèves en situation de rupture de l'engagement décennal,
- Campagne d'emplois 2022,
- Mise à jour du dispositif de vidéo protection,
- Modalités de contrôle des connaissances 2021-2022 pour le M2 mathématiques et applications (parcours mathématiques avancées) et M2 biologie (parcours biosciences ; parcours FEADéP SV-STU ; parcours biosciences et modélisation des systèmes complexes ; parcours biosciences-santé),
- Programmation budgétaire des dépenses 2022 financées par la CVEC,
- Concours, contributions, cotisations et subventions versées aux associations internes,
- Validation de la fiche-technique modificative relative aux travaux du restaurant universitaire Monod,
- Admissions en non-valeur et remises gracieuses,
- Modification de la grille de rémunération des doctorants contractuels,
- Tarifs relatifs au sponsoring pour l'évènement IMA 2022,
- Suivi portail master,
- Subrogation de l'ENS de Lyon pour les indemnités journalières de sécurité sociale des agents non titulaires,
- Rapport social unique,
- Désignation des personnalités qualifiées au conseil d'administration du musée des Confluences.

Fait à Lyon, le 14 décembre 2021,

Le Président de l'ENS de Lyon

Jean-François PINTON